

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27 novembre 2009

Création d'une cantine scolaire :

Le Maire rappelle que l'équipe municipale avait pris l'engagement d'étudier la faisabilité d'une cantine. Depuis mars 2008, sous l'autorité de Françoise Thélu, adjointe aux écoles, plusieurs élus, notamment Sophie Dozinél et Arlette Denis ont étudié différentes formules avec des professionnels de la restauration collective et elles se sont rendues dans un village où une cantine fonctionne de manière satisfaisante depuis un an.

Par ailleurs, le Maire rapporte qu'un sondage a été effectué auprès des 56 familles dont les 82 enfants fréquentent l'école, sondage qui a donné les résultats suivants : 40 familles ont répondu, parmi lesquelles 12 ont dit qu'elles n'étaient pas concernées par la mise en place d'un tel service ; 15 estiment que ce serait une bonne chose et qu'elles y enverraient leurs enfants en cas de besoin ; pour 8 familles, une cantine est indispensable et si elle n'est pas créée à la rentrée prochaine, elles mettront leurs enfants dans une autre école. Enfin, 5 familles ne se prononcent pas.

Même si elles n'en ont pas l'usage, une immense majorité des familles (37 contre 3) se disent favorables au projet. Au final, il apparaît que 6 enfants déjeuneraient à la cantine une fois par semaine, 11 enfants deux fois la semaine, 8 enfants trois fois et 9 enfants tous les jours d'école. Au total, on arrive à 88 repas par semaine soit une moyenne quotidienne de 22 repas, chiffre à rapprocher de celui au-dessous duquel une cantine n'est pas « rentable » pour une entreprise de restauration, à savoir 15 repas/jour.

Sous réserve d'un certain nombre d'aménagements intérieurs (suppression des toilettes, mise en place d'une séparation, carrelage..) et extérieurs (passage au gaz de la chaudière), il apparaît que le local jouxtant la salle informatique suffirait largement, au moins dans un premier temps. Par ailleurs, en vue de solliciter l'aide de l'Etat et celle du Département, un devis estimatif a été réalisé qui s'élève à environ 15 000 €.

Au cours du débat, il a été précisé qu'en général, le prix du repas réclamé aux familles est de l'ordre de 3 €. Le système de paiement pourrait s'apparenter à celui de la garderie.

Le conseil municipal approuve ce projet à l'unanimité, sachant qu'il faudra encore régler un grand nombre de questions pratiques (définition des tâches et recrutement du personnel adéquat), l'objectif étant de réaliser les travaux durant les vacances de manière à ouvrir le service à la rentrée 2010.

Transfert de la gestion des routes départementales :

Le Maire expose que le Conseil Général a décidé de déclasser un certain nombre de routes départementales et d'en transférer la gestion aux communes concernées. Cette opération qui va s'étaler sur trois ans, concerne 26 km dans la communauté de communes du Val de Canche et d'Authie et 14 communes sur 23. Notre village est directement intéressé puisqu'il nous est proposé d'intégrer dans notre voirie un linéaire de 2.281 m, ce qui n'est pas neutre car cela représente une majoration de 30% du kilométrage actuel.

Le Maire précise qu'il s'agit d'une part de la R.D. 137 entre le carrefour en bas de la côte de St-Rémy et la limite du territoire de Douriez, soit 992 m., et d'autre part la R.D. 137 E3 entre la ferme de Saint-André et la limite du territoire de Maresquel, soit 1,289 km.

Transfert de gestion signifie que la commune hérite de tous les travaux d'entretien, à la fois de la chaussée mais également des bas-côtés et le cas échéant, en cas de chute abondante de neige, du salage de la route.

Sur ce dernier point, une négociation est en cours entre la CCVCA et le Département. En tout état de cause, ce dernier prend l'engagement de remettre ces routes en état, (en l'occurrence par la pose d'un enduit) avant de nous les transférer. Une autre solution possible consisterait pour les communes à négocier une compensation financière d'un montant équivalent au montant des travaux estimés par les techniciens du Département.

Pour l'heure, l'urgence pour le conseil est de se prononcer sur le principe du transfert, les modalités pratiques pouvant être discutées ultérieurement. Après débat, à l'unanimité, le conseil municipal accepte la proposition du Conseil Général, c'est à dire d'assumer la propriété des deux tronçons de route, ci-dessus désignés, sous réserve que la compensation, quelle que soit sa forme, soit à la mesure des charges d'entretien qui vont incomber à la commune.

Point sur les chantiers en cours ou en projet :

- Parking locaux techniques : Le maire informe le conseil que la procédure administrative vient de s'achever avec la signature du marché par l'entreprise adjudicataire. Toutefois, tant que la commune n'était pas assurée d'obtenir les aides financières nécessaires, il n'était pas question de lancer l'ordre de service. A cet égard, le maire précise que Mme Brigitte BOUT, sénateur du Pas-de-Calais et maire de Fleurbaix, accorde à notre commune une aide de 20 000 € pour ce projet dans le cadre de la réserve parlementaire. Par ailleurs, le Conseil Général sollicité dans le cadre des amendes de police devrait donner sa réponse définitive en mars prochain. Pour cette raison, mais aussi afin de faciliter le déroulement des travaux, en accord avec l'entreprise S.T.P.A., le chantier ne débutera qu'au début du printemps.

- Travaux de bâtiments : Gérard Monclaire, adjoint aux bâtiments, donne le compte rendu des travaux récemment effectués, notamment à la bibliothèque municipale (peinture et pose de fibre de verre). A la salle culturelle, il ne reste qu'à installer la rambarde de sécurité le long de la rampe d'accès. En ce qui concerne la salle du Chant des Oiseaux, la commission de sécurité a transmis un certain nombre d'observations et de prescriptions qui seront à réaliser dans les meilleurs délais. Fabrice Delcuse, adjoint chargé de la gestion de la salle culturelle, souligne que les séances de cinéma ont connu un succès de participation avec une moyenne de près de 70 spectateurs.

- Dans le cadre de la révision de la carte communale, une réunion s'est tenue dernièrement en mairie en présence des représentants des Administrations. Mme Réant du cabinet Ingeo Urba a présenté son projet qui n'a pas suscité d'opposition particulière. Au cours des débats, la représentante du Groupe Carré a insisté sur le fait que le séchoir ne sera pas source de nuisances sonores ou olfactives.

- Mme Ginette Fauquet, adjointe chargée du dossier d'urbanisme et d'environnement, expose le projet de plantation du terrain sis en contrebas de l'ancienne décharge. Elle signale que la Fédération des Chasseurs va contribuer à ce boisement par la fourniture de végétaux.

Révision des loyers :

Chaque année, au 01 janvier, le loyer des 3 logements que loue la Commune est indexé sur l'évolution de l'indice de référence des loyers. Au 01 janvier 2010, cet indice a augmenté de 1,31%. En conséquence, le Conseil Municipal décide d'augmenter chaque loyer de 1,31 % à compter du 01 janvier 2010. Les loyers mensuels des 3 logements sont donc les suivants :

	Loyer 2009	Loyer
2010		
Logement et café M. René PRINCE	679,96 €	688,87 €
Logement M. Pascal CREPIN	485,68 €	492,04 €
Logement Mlle Cathy DESEILLE	233,14 €	236,19 €

Extrait certifié conforme au registre.

Le Maire,